



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le **21 MARS 2016**  
N° ~~508~~ 030 /DEF/EMZD Metz/D.AFM/B.SEU/NP

*Handwritten signature*

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone Terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Révision – PLU – Noyon (60).

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Noyon, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan local d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'immeuble militaire dénommé « piste pour engins blindés » (en cours d'aliénation) est implanté sur le territoire de cette commune.

Par ailleurs, aucune servitude relevant de l'État-défense ne grève ce ban communal et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par déléation,  
Le lieutenant-colonel Eric FALLON,  
chef de la division appui au fonctionnement du ministère

COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil